

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

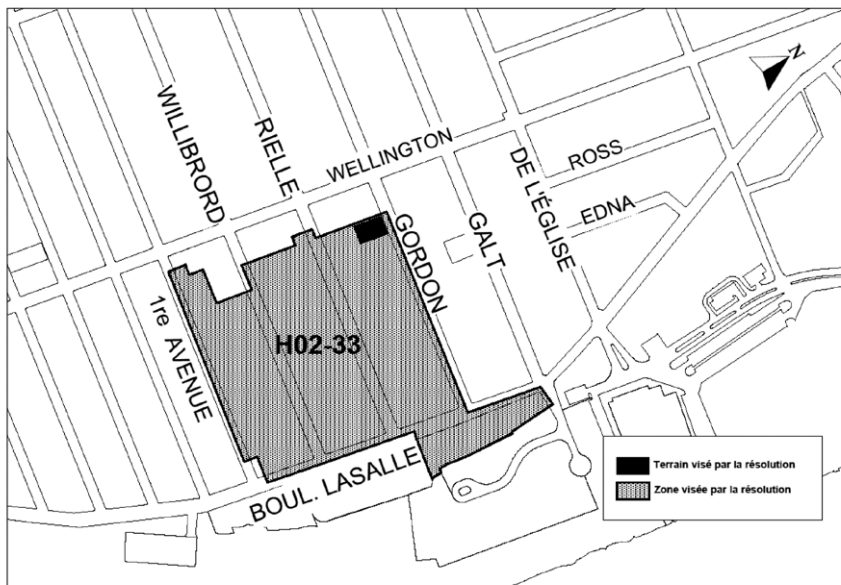
### CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE 4 ÉTAGES ET DE 22 LOGEMENTS

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA13 210194 adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003) afin de construire un bâtiment résidentiel de 4 étages et de 22 logements sur les lots 1 183 941, 1 183 942 et 1 183 943 (vacants – ancien stationnement CKVL).

AVIS PUBLIC est, par la présente donné aux personnes intéressées que suite à l'adoption d'un premier projet de résolution, à la séance du 4 juin 2013, le conseil de l'arrondissement de Verdun tiendra une assemblée publique de consultation le **25 juin 2013, à 18 h** dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun.

Le projet est étudié en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, car il déroge aux classes d'usages prévus à la grille des usages et normes H02-33. Les normes de construction du bâtiment sont édictées à ladite résolution, notamment, la typologie, les marges, la hauteur en étages, l'espace bâti/terrain et le coefficient d'occupation au sol. Le projet déroge également aux articles 91, 163, 170, 184, à la sous-section 1 de la section 7 du chapitre 5, traitant de l'harmonie architecturale, et à la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Verdun (1700).

Ce projet de résolution concerne la zone identifiée au plan ci-joint :



Lors de cette assemblée publique de consultation, madame le maire, ou tout autre membre du conseil désigné par celle-ci, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le premier projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et est disponible pour consultation au bureau 102 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun  
ce 13 juin 2013